



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'APINAC

9 novembre 2023

Les membres du conseil municipal se sont réunis, le 9 novembre 2023 à 20h30, à la mairie, sous la présidence du maire, Simone Christin-Lafond.

Présents : Marie-Claire BARCOUDAT, Jean BRANSIET, Simone CHRISTIN-LAFOND, Sylvie COUVREUR, Alcide CROS, Joseph GAGNAIRE, Séverine JASSERAND, Jérôme MAY, René SUCHET.

Nombre de conseillers en exercice : 9

Quorum : 5

Présents : 9

Votants : 9

Secrétaire de séance : Sylvie COUVREUR

Madame la maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 septembre 2023 ;
2. Approbation du rapport de la CLECT du 21 septembre 2023 : fixation des nouveaux montants d'attribution de compensation ;
3. Demande de subvention auprès du conseil départemental au titre de l'enveloppe de solidarité 2024 ;
4. Demande de subvention auprès du conseil départemental au titre de l'enveloppe de viabilité hivernale 2024 ;
5. Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires pour le personnel ;
6. Remboursement d'un forfait fioul lors de la location de la salle des fêtes ;
7. Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes pour des travaux d'aménagement de voirie place de l'église et rue des commerces ;
8. Fonds de concours Loire-Forez-Agglomération enveloppe n°1 (achat armoire forte) ;
9. Questions diverses.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 septembre 2023

Madame la maire soumet aux membres du conseil municipal le compte rendu de la réunion du 21 septembre 2023 pour observations. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

2. Approbation du rapport de la CLECT du 21 septembre 2023 : fixation des nouveaux montants d'attribution de compensation ;

Les membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) se sont réunis le 21 septembre 2023 afin de statuer sur le montant définitif des attributions de compensation pour l'année 2023 et les suivantes. Pour la commune d'Apinac, il s'agit du transfert de 76 m de voirie induisant une augmentation de 110,45€ des charges d'investissement transférées portant le nouveau montant pour 2024

à 18 151,73€ et une augmentation de 34€ des charges de fonctionnement transférées portant le nouveau montant pour 2024 à 30 195,06€.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le rapport définitif de la CLECT.

3. Demande de subvention auprès du conseil départemental au titre de l'enveloppe de solidarité 2024

La commune peut solliciter une subvention via l'enveloppe de solidarité. Le dossier doit parvenir auprès des services instructeurs du département avant le 31 décembre 2023.

Les travaux qui font l'objet d'une demande de subventionnement sont :

- Le remplacement de la couverture sur le bâtiment de la mairie pour un montant T.T.C. de 6 882,02€
- La rénovation du mur de clôture du jardin public pour un montant T.T.C. de 15 904,68€

Il est proposé au conseil municipal de demander une subvention au titre de l'enveloppe départementale de solidarité pour l'année 2024 auprès du département de la Loire.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Demande de subvention auprès du conseil départemental au titre de l'enveloppe de viabilité hivernale 2024

La commune peut solliciter une subvention au titre de la viabilité hivernale pour les dépenses liées à l'acquisition de matériel de déneigement.

Il est proposé au conseil municipal de continuer à remplacer les anciennes barrières à neige en bois par des filets montés sur piquets métalliques pour un montant HT de 1626,30 € et de déposer une demande de subvention auprès du Département via l'enveloppe de viabilité hivernale.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires pour le personnel

Le centre de gestion de la Loire a communiqué à la commune les éléments la concernant relatifs au contrat groupe d'assurance des risques statutaires pour le personnel à compter du 1^{er} janvier 2024.

Pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL, les risques assurés sont notamment le décès, les congés pour invalidité temporaire, les congés longue maladie, maladie ordinaire et le temps partiel pour raison thérapeutique, temps partiel pour raison thérapeutique...

Pour les agents affiliés à l'IRCANTEC, les risques assurés sont notamment les congés pour invalidité imputable au service, les congés maternité, les congés de maladie ordinaire.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter la proposition du centre de gestion de la Loire en participant aux frais de gestion ainsi créés.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Remboursement d'un forfait chauffage lors de la location de la salle des fêtes

Compte tenu de la douceur climatique il n'a pas été nécessaire d'allumer le chauffage dans la salle des fêtes louée par madame Bravin.

Il est proposé de lui rembourser le forfait chauffage, soit 80€.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes pour des travaux d'aménagement de voirie place de l'église et rue des commerces

Les premiers travaux liés à l'aménagement de voirie, place de l'église et rue des commerces, débiteront dans le courant du premier trimestre 2024. Ils nécessitent la création d'un groupement de commandes dans le respect des dispositions du code de la commande publique. La convention entre Loire Forez Agglomération et la commune d'Apinac définit l'objet, les modalités de fonctionnement du groupement et les engagements de chaque membre.

Il est proposé au conseil municipal de signer cette convention.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. Fonds de concours Loire-Forez-Agglomération enveloppe n°1 (achat armoire forte)

La commune d'Apinac souhaite acquérir une armoire forte ignifugée. Ce projet étant éligible à l'attribution d'un fonds de concours au titre de l'enveloppe n°1 mise en place par LFA dans le cadre du fonds de soutien, il est envisagé de solliciter l'attribution d'un fonds de concours à Loire Forez Agglomération.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter ce fonds de concours au titre du Fonds de soutien aux investissements communaux (enveloppe n°1) en vue de participer au financement de l'armoire forte ignifugée à hauteur de 2425,50 € maximum.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9. Informations diverses

- La maison communale poursuit son embellissement avec la pose des barrières de clôture et de nouvelles menuiseries à la salle des fêtes.

Date prévisionnelle du prochain conseil municipal le jeudi 7 décembre 2023 à 20h30.

Fin de la séance du conseil municipal à 21h50.

La maire,

Simone CHRISTIN-LAFOND



La secrétaire,

Sylvie COUVREUR.